



Le règlement intérieur : un outil stratégique à votre disposition.

Démarche volontaire - Vous souhaitez gérer de manière efficace en accord avec la législation, la vie dans votre entreprise.

Le respect des horaires mis en place, le port des tenues de travail, le respect des consignes de sécurité... sont au centre de vos préoccupations.

Rédigez votre propre règlement intérieur, un document qui vous permet d'appréhender, dans un cadre juridique, les relations de travail avec votre personnel.

Obligatoire dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Votre cabinet vous assiste dans la rédaction d'un règlement intérieur tenant compte des spécificités de votre entreprise.

Prix : à partir de 500 € HT

Cabinet Morel Sinico

121 Avenue Jean Jaurès 84700 SORGUES

Tel : 04 90 83 05 62 Fax : 04 90 83 48 95

www.morelsinico.fr

